

Questions orales

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, l'honorable député pourra s'en rendre compte lorsque je rendrai publics les sondages d'ici quelques semaines ou quelques mois. Nous en avons rendu 13 publics à ce moment-ci. On peut voir le genre de questions qu'on a posées dans le passé, et je suis convaincu que l'honorable député comprendra, au moment où on les rendra publics, que les questions n'ont pas seulement trait au problème constitutionnel.

[Traduction]

M. Nystrom: J'ai une question supplémentaire, madame le Président. J'aimerais que le ministre de la Justice nous dise en quoi l'opinion publique peut-elle être si dangereuse? Serait-ce qu'il ne veut pas que la Chambre soit au courant de ce que pense le public?

Le ministre l'affirme dans sa lettre que les trois sondages en question seront rendus publics ultérieurement. J'aimerais qu'il s'engage tout de suite à divulguer les trois sondages avant que le comité mixte sur la constitution ne se réunisse. Si cela lui est impossible, peut-il au moins garantir à la Chambre que les sondages seront dévoilés avant que le comité ne présente ses dernières recommandations à la Chambre sur la résolution constitutionnelle. Je pense que les informations que possède le gouvernement doivent être mises à la disposition des députés de l'opposition.

[Français]

M. Chrétien: Madame le Président, j'ai rendu publics 13 conclusions des sondages qui ont été effectués au cours des 18 derniers mois, et je pense, à la réaction des députés, qu'ils auraient peut-être préféré que je n'en publie aucunes. De toute façon, madame le Président, la politique est bien établie. Lorsque les conclusions des sondages pour fins d'élaboration de politiques ne seront plus utiles, nous les rendrons publiques. Et à ce moment-ci, ces conclusions servent à élaborer certaines politiques qui n'ont pas encore été définitivement établies par le gouvernement dans plusieurs domaines, et nous les rendrons publiques lorsque les politiques auront été rendues publiques.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION AU SUJET DE LA DIVULGATION DES SONDES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, aucun député sensé dans cette Chambre ne peut accepter les inepties que vient de proférer le ministre de la Justice.

Une voix: Asseyez-vous!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Aucun. Car cela revient à dire qu'il n'est pas bon que les gens sachent quelle est l'opinion générale sur un sujet d'intérêt public. Le ministre se rend-il compte que ses propos vont à l'encontre d'une véritable liberté d'information—liberté dont le ministre des Communications a parlé il y a quelques jours, à Toronto? Le ministre se rend-il

compte du tort qu'il fait à toute la procédure parlementaire en s'exprimant ainsi?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je suis très étonné de voir le député prendre cette attitude. Nous rendrons publiques aujourd'hui ou demain 129 conclusions des 141 sondages qui ont été effectués par le gouvernement au cours des 18 derniers mois. Certains sondages ont été effectués par l'administration des progressistes conservateurs qui, eux-mêmes, n'ont pas rendu publiques les conclusions de leurs sondages lorsqu'ils les ont effectués l'an dernier, et nous les rendons publiques à ce moment-ci. Comme je l'ai dit, nous rendrons publiques les conclusions des trois autres sondages qui sont sous mon contrôle en temps et lieu; d'ailleurs la loi sur l'information prévoit un délai entre la demande et le moment où le ministre doit les rendre publiques, et nous allons respecter l'esprit de la loi.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. CLARK—LES MESSAGES PUBLICITAIRES COMMANDITÉS PAR PUBLICATIONS CANADA

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une affaire récemment portée à mon attention et qui, à mon avis, non seulement porte atteinte aux privilèges de cette Chambre, mais aussi, je regrette de le dire, témoigne d'un certain mépris de la part du gouvernement à l'égard de votre rôle et de vos fonctions comme Président de la Chambre des communes.

La Chambre se rappellera avoir soumis à Votre Honneur une question de privilège qui a été longuement débattue ici relativement à la publicité gouvernementale, en rapport avec la question dont la Chambre des communes est saisie et au sujet de laquelle elle n'a pas encore pris de décision, c'est-à-dire la teneur du projet de résolution proposé par le gouvernement. C'est une question que Votre Honneur n'a pas encore tranchée.

Entre le moment où la question a été soulevée et avant que la présidence ne rende sa décision, une annonce publicitaire a commencé à paraître dans tous les journaux du pays. On peut en prendre connaissance dans l'édition de ce matin du *Globe and Mail*, de Toronto, en page 17, sous le titre «Something to Think About». Ce message est commandité par un organisme appelé Publications Canada qui ne peut être, selon moi, que celui qui a succédé à Information Canada, de triste mémoire à la Chambre et dans tout le pays.

Ce message invite les Canadiens à se rendre dans les bureaux de poste afin de se procurer deux documents qui doivent les éclairer sur les questions dont la Chambre est saisie et sur lesquelles elle doit se prononcer.